

## UFR STAPS DE NANTES

### Questions fréquemment posées (inscriptions / situations particulières)

QUESTIONS	REponses
<b>PARCOURSUP</b>	
Je serai bachelier.e en juin/juillet prochain et je dépends du secteur de recrutement de l'UFR STAPS de Nantes (44, 85, 49), comment puis-je candidater ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous devez passer par le site <a href="#">ParcourSup</a> et formuler des vœux entre le 17 janvier et le 14 mars 2024.</li> <li>• N'hésitez pas à consulter la <a href="#">rubrique FAQ de ParcourSup</a>, toutes les réponses à vos questions s'y trouvent.</li> </ul>
Je serai bachelier.e en juin/juillet, mais je ne dépends pas du secteur géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur géographique dépend de l'adresse de votre domicile renseignée lors de votre inscription sur Parcoursup. Si vous êtes scolarisé.e en terminale, le secteur géographique dépend de l'adresse du domicile de vos représentants légaux en général pré-renseignée lors de l'inscription sur Parcoursup, par votre établissement scolaire. Les adresses de vos deux représentants légaux sont prises en compte lorsque ces adresses ne sont pas situées dans le même secteur.</li> <li>• Si un changement intervient dans votre situation familiale en cours d'année, signalez-le à votre chef d'établissement pour que votre ou vos nouvelles adresses soient prises en compte.</li> <li>• Il est prévu de prendre en compte la situation des candidat.e.s qui déménagent, par exemple, lorsque leurs parents sont amenés à changer de domicile en raison d'un changement de situation professionnelle. Ils pourront faire une demande de dérogation via la rubrique "secteur de licence" dans leur dossier, accessible uniquement si le candidat a fait au moins un vœu de licence. La demande sera examinée par les services académiques.</li> </ul>

Quelles sont les échéances de Parcoursup ?

- Jusqu'au 14 mars 2023, créez votre dossier et saisissez vos vœux. Renseignez-vous, posez des questions. Regardez toutes les vidéos proposées sur notre site ainsi que la rubrique « contact » de Parcoursup.
- Après le 14 mars et jusqu'au 3 avril 2024, complétez votre dossier (attention de remplir chaque rubrique avec soin), modifiez vos vœux et confirmez-les. Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux.
- A compter du 30 mai, jusqu'au 12 juillet 2024, les réponses à vos vœux vont commencer à arriver, au fur et à mesure qu'elles seront transmises par les organismes de formation. Pour les principes de classement, n'hésitez pas à suivre les conférences. En STAPS, les réponses possibles seront : OUI, OUI-SI (parcours accompagné), et EN ATTENTE (rang de classement insuffisant).

Quelle est la différence entre la réponse « oui » et « oui-si » ?

- Le « oui » indique que vous êtes inscrit.e sur la liste principale. Si vous souhaitez conserver le vœu, n'oubliez pas d'accepter la proposition.
- Le « oui-si » signifie que vous êtes accepté.e dans la formation à condition de suivre un parcours adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat ...). Ce parcours vous est proposé car la formation considère que vous avez besoin de consolider ou renforcer certaines compétences nécessaires pour suivre et réussir dans la formation. Ces dispositifs de réussite sont une véritable opportunité : c'est une aide concrète pour vous donner les atouts nécessaires pour réussir dans la formation que vous avez choisie. Dans votre dossier, en face de la proposition d'admission ou du vœu en attente "OUI-SI", le bouton "Accompagnement proposé" vous permet de consulter la description du parcours proposé par la formation.

<p>Comment se déroule la commission de recrutement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les dossiers sont classés selon les critères mis en place par la Commission Des Directeurs De Staps (C3D), à l'échelle nationale.</li><li>• Nous vous invitons à visionner la vidéo du directeur de l'UFR STAPS (<a href="#">sur notre site</a>) afin d'obtenir toutes les informations concernant le profil des étudiants.</li></ul>
<p>Dans quels cas ne suis-je pas concerné par une inscription sur Parcoursup ?</p>	<p>Ne sont pas concernés par Parcoursup, <b>uniquement</b> les publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les étudiant.e.s qui redoublent leur première année (ils.elles doivent directement se ré-inscrire dans leur établissement)</li><li>• les candidat.e.s internationaux.ales soumis.es à une demande d'admission préalable (<a href="#">DAP</a>)</li><li>• les candidat.e.s qui ne souhaitent candidater qu'à des formations d'enseignement supérieur étrangères (ils doivent s'adresser directement aux formations qui les intéressent).</li><li>• les étudiant.e.s en césure (ils ont un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de leur césure)</li></ul>
<p>J'ai reçu une réponse favorable dans Parcoursup, comment m'inscrire définitivement à l'UFR STAPS ?</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une fois que vous aurez accepté un vœu à Nantes Université, vous pourrez vous inscrire en ligne, définitivement, en suivant le lien qui vous sera transmis via <a href="#">Parcoursup</a>.</li><li>• Chaque fois qu'un candidat renoncera à une proposition, la place sera proposée au suivant sur la liste. Chaque jour, des nouvelles propositions arriveront, il faudra donc s'armer de patience.</li><li>• Soyez vigilants : le nombre de jours maximum pour répondre est précisé lors de la proposition, ensuite les places sont redistribuées !</li></ul>

### SITUATIONS PARTICULIERES

<p>Quelles matières dois-je choisir en première et terminale pour avoir toutes mes chances en STAPS ?</p> <p>Comment savoir si je remplis les conditions pour réussir en STAPS ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous vous invitons à visionner la vidéo du directeur de l'UFR STAPS afin d'obtenir toutes les informations concernant le profil des étudiants (voir plus haut).</li> <li>• Vous pouvez remplir le questionnaire en ligne « <a href="#">testez vos chances de réussir en STAPS</a> »</li> </ul>
<p>Je souhaite faire des études dans le domaine de la santé, je souhaite devenir kinésithérapeute</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les informations sont sur Parcoursup (<a href="https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=accés_etudes_sante">https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=accés_etudes_sante</a>)</li> <li>• Pour tout renseignement d'ordre pédagogique, vous pouvez contacter Aurélien Couedel (<a href="mailto:aurelien.couedel@univ-nantes.fr">aurelien.couedel@univ-nantes.fr</a>), responsable pédagogique de la Licence 1 Accès Santé (L.AS) STAPS</li> </ul>
<p>Je suis déjà étudiant(e) à Nantes Université, dans une autre UFR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous devez passer par le site Parcoursup et y formuler des vœux pour entrer en L1.</li> </ul>
<p>Je suis déjà étudiant mais je suis inscrit(e) dans une autre université.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour entrer en L1, vous devez passer par le site <a href="#">ParcourSup</a> et formuler des vœux.</li> <li>• Pour intégrer une L2 ou une L3 : vous devez remplir <a href="#">en ligne</a> une demande de transfert si vous êtes déjà en STAPS, ou une <a href="#">validation d'acquis</a> si ce n'est pas le cas (cf. plus bas).</li> </ul>

<p>J'ai déjà suivi un cursus universitaire mais j'ai interrompu mes études depuis au moins 2 ans,</p> <p>Je suis titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 ou plus hors STAPS et je souhaite entrer dans une formation de STAPS (L2, L3).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous êtes considéré.e en « formation continue » et non plus en « formation initiale ». Vous pouvez contacter le service de la Formation Continue du pôle Santé : <a href="mailto:fc.sante@univ-nantes.fr">fc.sante@univ-nantes.fr</a></li> <li>• Pour entrer en L1, vous devez passer par le site Parcoursup et formuler des vœux.</li> <li>• Pour les autres niveaux, il faudra passer :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ soit par la <a href="#">Validation d'Acquis</a> , qui permet à un candidat de s'inscrire dans une formation alors qu'il ne possède pas le diplôme qui en permet l'accès direct. Frais de dossier : 50€ par diplôme demandé (non remboursable en cas d'abandon ou de décision défavorable).</li> <li>○ soit par la <a href="#">Validation des Acquis de l'Expérience</a>, la VAE est une voie de certification qui permet l'obtention de tout ou partie d'un diplôme au regard de l'expérience professionnelle, sociale et bénévole.</li> <li>○ soit par la <a href="#">Validation des Etudes Supérieures</a> qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par reconnaissance de formations suivies en dehors du système universitaire français. En cas de validation totale, le candidat se voit délivrer le diplôme visé sans retour en formation. Frais de dossier : 100€ non remboursables en cas d'abandon.</li> </ul> </li> <li>• Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du service de la formation continue du pôle Santé, <a href="#">sur internet</a> ou <a href="#">par mail</a>.</li> </ul>
<p>Je souhaite m'inscrire en master 1 STAPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous candidatez <a href="#">en ligne</a> en fonction de votre situation actuelle.</li> </ul>
<p>Je suis étudiant international et je souhaite m'inscrire à Nantes Université</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultez les informations spécifiques à votre situation, <a href="#">en ligne</a>.</li> <li>• Votre candidature est soumise à une demande d'admission préalable (DAP)</li> <li>• Si vous possédez un bac français, vous devez passer par le site <a href="#">Parcoursup</a> et formuler des vœux pour entrer en L1.</li> </ul>